



La solution adaptée à vos besoins

CONDITIONS DE VENTE - PRODUITS D'ENTRETIEN

Article 1 – Offre – Commande

Les indications contenues dans nos offres, catalogues, prospectus ou tarifs de quelque ordre qu'elles soient, sont données sans engagement de notre part. La commande engage l'acheteur pendant un délai d'un mois; elle ne peut être retirée ou modifiée pendant ce délai que moyennant l'accord écrit de notre société ; passé ce délai, l'acheteur devra avertir notre société de sa volonté de ne plus passer commande. La commande ne nous engage qu'après accord exprès de notre part.

Article 2 – Livraison – Modalités

La livraison de nos articles se fait franco domicile selon les conditions reprises dans notre catalogue en vigueur. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire ; il incombe à ce dernier de faire toutes réserves auprès des transporteurs. Nous déclinons toute responsabilité pour les dégâts qui seraient causés par les entreprises de transports et leur personnel à la propriété de l'acheteur ou à l'acheteur lui-même et à son personnel. Aucun retard au cours de ces opérations n'autorise l'acheteur à différer l'exécution de ses obligations. Toutefois, le dépassement de plus de 2 mois du délai indiqué autorise l'acheteur à se prévaloir de la résolution du contrat sans intervention judiciaire et sans qu'il ait droit à des dommages-intérêts. En tout cas, nous nous réservons le droit de livrer les petites commandes par l'intermédiaire de nos distributeurs.

Article 3 – Livraison – Délai

Sauf cas de force majeure, le délai de livraison prend cours au jour de l'acceptation de la commande par notre société ou à tout autre moment qui sera convenu entre les parties. Il est donné à titre indicatif et son dépassement n'engage pas la responsabilité de notre société ; l'acheteur renonce à demander la résolution ou des dommages-intérêts pour ce motif. Toutefois, le dépassement de plus de 2 mois du délai indiqué autorise l'acheteur à se prévaloir de la résolution du contrat sans intervention judiciaire et sans qu'il ait droit à des dommages-intérêts.

Article 4 – Agréation

L'agréation des marchandises a lieu au moment de la livraison au domicile de l'acheteur ou dans les huit jours qui suivent. Si la livraison ne peut avoir lieu par la faute de l'acheteur, ou, lorsque la livraison n'a pas lieu franco domicile, les marchandises sont mises à la disposition de l'acheteur en nos locaux pour agréation dans les huit jours suivant la date d'expédition ou de remise de la facture ou de la note d'envoi, ces derniers documents faisant preuve de la mise à disposition. Les réclamations se font par lettre recommandée dans le délai de huit jours ; le silence gardé par l'acheteur pendant ce délai vaut agréation sans réserve et rend irrecevable toute réclamation pour vices apparents, défauts de conformité des marchandises ou manquants. Il ne sera admis aucune réclamation, en ce qui concerne d'éventuelles remarques de clients, fondées sur une erreur constatée après l'impression lorsque les épreuves et/ou dessins ont été approuvés et que la marchandise y est conforme. En cas de réclamation fondée, dans les délais requis, nous serons uniquement tenus de remplacer les articles défectueux, à l'exclusion d'un quelconque dédommagement. A l'inverse, pour les marchandises non visées dans nos catalogues ou prospectus, et expressément commandées au profit de l'acheteur, la livraison à ce dernier vaudra agréation sans que la qualité ou l'utilité des marchandises ne puisse être remise en cause.

Article 5 – Retours de marchandises

La marchandise envoyée conformément à la commande ne sera ni reprise, ni échangée.

Article 6 – Garantie

La garantie accordée est la garantie des vices cachés. L'acheteur ne peut s'en prévaloir que pendant trois mois à partir de la livraison ou de la mise à disposition telle que définie à l'article 4 des présentes conditions générales. Il est tenu de s'en prévaloir, par lettre recommandée, dans les 15 jours de la découverte du vice, de rapporter la preuve du vice caché et de laisser à notre société la possibilité d'en contrôler la réalité. Notre société ne sera tenue, en cas de réclamation fondée, introduite dans les délais requis, qu'au remplacement des articles défectueux, à l'exclusion d'un quelconque dédommagement.

Article 7 – Force majeure

Les cas de force majeure, selon qu'ils créent un obstacle temporaire ou définitif à l'exécution du contrat, suspendent ou éteignent de plein droit nos obligations et dégagent entièrement notre responsabilité. Si cet obstacle dure plus d'un mois, chacune des parties a le droit de mettre fin de plein droit et sans indemnité à la convention. Sont considérés comme des cas de force majeure, les événements indépendants de notre volonté qui empêchent l'exécution de la convention et notamment en cas de guerre, incendie, inondation, difficultés de transport, gel et autres conditions climatiques défavorables, maladie et mesures prises par les autorités et notamment en matière d'import/export, difficultés d'approvisionnement en matières premières, énergie ou articles d'exploitation y compris la carence de fournisseurs dont nous serions tributaires, grèves générales ou non, lock-out, troubles sociaux, émeutes, défaut ou endommagement de machines, de même que toute autre perturbation dans notre entreprise, y compris les circonstances imputables à notre personnel.

Article 8 – Prix

Nos prix sont ceux du tarif au jour de la commande. Nous nous réservons le droit de les modifier sans préavis jusqu'au jour de la livraison en cas de changement de nos tarifs dû à des fluctuations de salaires, charges sociales, ou toute autre cause indépendante de notre volonté. Seront en outre à charge de l'acheteur, la TVA, les frais de transport, d'assurance du transport, les frais d'encaissement et agios éventuels.

Article 9 – Conditions de paiement

Sauf dérogation mentionnée sur la facture, le paiement doit être effectué à la livraison. En cas de non paiement de toute facture dans les 15 jours de son envoi, l'acheteur sera redevable, en sus du montant en capital, au vendeur, de plein droit et sans mise en demeure préalable, des intérêts moratoires au taux de 1,5 % par mois, ainsi que d'une indemnité forfaitaire d'un montant total de 15 % de la somme en principal de la commande hors TVA, intérêts et frais avec un montant minimum de 100,00€.

Article 10 – Réserve de propriété

Tous les articles livrés par nous restent notre propriété jusqu'au moment où l'acheteur a acquitté complètement le prix d'achat et les frais de la rente.

Article 11 – Conditions de revente

L'acheteur ne peut, sauf autorisation contraire expresse et écrite de notre part, offrir en vente ou vendre nos articles que présentés dans notre propre emballage, ni offrir nos articles, gratuitement ou non, conjointement à d'autres produits ou services déterminés si ce n'est dans le cas que la loi autorise.

Article 12 – Exonérations de responsabilité

Les exonérations de responsabilité comprises dans les présentes conditions générales de vente couvrent toute faute, en ce compris la faute lourde, mais pas le vol.

Article 13 – Application des conditions générales

Sauf stipulation contraire expresse, toutes nos offres et fournitures sont faites conformément aux présentes conditions générales qui prévalent sur les conditions générales ou particulières, imprimées ou non de l'acheteur . L'acheteur est présumé avoir renoncé à invoquer ses propres conditions par la signature du bon de commande.

Article 14 – Loi applicable

Les relations entre l'acheteur et le vendeur sont régies par la loi belge.

Article 15 – Compétence

Pour tout litige, les parties conviennent d'attribuer compétence aux juridictions de l'arrondissement judiciaire de Liège.
Notre société se réserve cependant de ne considérer que le domicile et/ ou le siège réel de l'acheteur.